



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 1208

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Vendredi 8 novembre 2024

Secrétaire de séance : Alain BOURREZ

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 13, Pouvoir : 1)</i>					
TITULAIRES			Présents (10)	Excusés (13)	Pouvoirs (1)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean		X	
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric			X P. MAUNAS
LEDEUIX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (3)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel		X	
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 7, Pouvoir : 1)

TITULAIRES			Présents (7)	Excusés (3)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARREX	CAZALETS	Henri	X		
NAVARREX	CHOPIN	Marjorie			X H. CAZALETS
NAVARREX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARREX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (0)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NAVARREX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 0, Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (0)	Excusés (2)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2024_1208 – CONVENTIONNEMENT CETTE-EYGUN - SMGOAO ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Rapport n°2024_1208 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Il est indiqué au Comité syndical que, suite à l'événement climatique qui a durement touché la vallée d'Aspe les 6 et 7 septembre 2024, la commune de Cette-Eygun a sollicité le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, d'Ossau et de leurs Affluents afin que ce dernier lui apporte son assistance (technique, administrative et réglementaire) pour la réalisation d'une protection de berge en rive droite du Gave d'Aspe :

- sur une section d'environ 300 ml (160 ml+ 140 ml) en vue de protéger des enjeux sur le territoire de la commune de Cette-Eygun
- sur une section d'environ 65 ml au droit de la station d'épuration de la commune.

Il est précisé que la passation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire afin de fixer les conditions de réalisation administratives, techniques et financières de cet accompagnement en application du règlement d'intervention du SMGOAO en vigueur.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.



- **ADOPTE** Le présent rapport
- **APPROUVE** Le principe de passation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune de Cette-Eygun et le SMGOAO pour la réalisation d'une protection de berge en rive droite du Gave d'Aspe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants

Annexe : *Projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage Cette-Eygun / SMGOAO*



Le Président



Patrick MAUNAS

Membres en exercice	37
Membres présents :	20
Pouvoir :	2
Nombre de votants :	22
POUR :	22
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 064-200032332-20241210-2024_1208-DE

